

Le 8 décembre 2009

Le Collectif contre les franchises, pour l'accès aux soins partout
et pour tous et pour une sécurité sociale solidaire,
La Coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités
de proximité,
La Convergence des collectifs de défense et de développement des
services publics,
Le Collectif contre la politique de la peur

Madame Bachelot
Ministre de la Santé
Ministère de la Santé et des Sports
14 avenue Duquesne
755350 Paris 07 SP

Madame la Ministre

Le Docteur Pierre Paresys, psychiatre à l'EPSM des Flandres, vous a adressé, le 16 septembre 2009, un recours hiérarchique contre la décision du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Nord Pas-de-Calais (ARH), du 22 juillet 2009, décision qui met fin à ses fonctions de Chef de service à l'EPSM des Flandres, contre l'avis de Commission Médicale d'Établissement (CME).

A ce jour, le Dr Pierre Paresys n'a reçu aucune réponse de votre part.
Nous en sommes profondément choqués.

Ni l'ARH ni l'établissement ne mettent en cause la compétence et la conscience professionnelle du Dr Paresys, dont il a d'ailleurs fait preuve durant 15 ans de pratiques soignantes et d'animation d'une équipe.

Mais, c'est justement parce qu'il a toujours donné la priorité aux patients, à tous les patients et à leurs familles, qu'il a été amené à s'opposer à certaines orientations de l'ARH du Nord Pas-de-Calais. Les termes utilisés dans son arrêté par le directeur de cette ARH sont d'ailleurs parfaitement clairs : « *Le bilan du Dr Pierre Paresys est un véritable réquisitoire contre l'ARH et la Direction de l'établissement* ». Ainsi, en assimilant le rapport du Dr Paresys à un *réquisitoire*, l'ARH interdit toute possibilité de débat ou de discussion contradictoire !

Dans la lettre qu'il vous a adressée, le Dr Paresys vous détaille lui-même ce que le Directeur de l'EPSM des Flandres lui reproche, notamment « d'avoir essayé de limiter les conséquences négatives d'orientations autoritaires, inadaptées et coûteuses préconisées par l'ARH, de veiller à ce que le surcoût (essentiellement qualitatif : difficultés d'accès et moindre disponibilité soignante) soit le moins possible endossé par les patients et leurs familles, en refusant de travailler à un projet sans avoir la moindre idée des moyens mis à disposition ».

Il s'agit donc d'un conflit entre les exigences déontologiques qui s'imposent à tout soignant et les exigences comptables de l'administration, en l'occurrence l'ARH et la Direction de l'EPSM des Flandres.
Nous approuvons totalement le choix du Dr Paresys.

Nous nous élevons avec force contre ce pouvoir autoritaire des administrations au détriment des professionnalités soignantes.

Cette répression contre le Dr Paresys, approuvée implicitement par votre silence, renforce, s'il en était besoin, nos critiques les plus sévères sur les contenus de la loi HPST : bientôt les ARS toutes puissantes et à compétences plus larges imposeront les exigences de rentabilité, voire de profit, sur tout le territoire, au détriment des patients et les plus touchés seront les plus vulnérables. Nous soutiendrons toute résistance à la mise en place d'un tel système de santé.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Madame la Ministre, dans le cadre du recours hiérarchique que le Dr Pierre Paresys vous a adressé le 16 septembre 2009, d'annuler la décision du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation du Nord Pas-de-Calais formulée dans l'arrêté du 22 juillet 2009 et de reconduire le Dr Pierre Paresys dans ses fonctions de Chef de Service à l'EPSM des Flandres sur le secteur 59 G 04.

Veuillez croire, Madame la Ministre, à notre haute considération et à notre attachement à un Service de Santé public et solidaire.

-Le Collectif contre les franchises, pour l'accès aux soins partout
et pour tous et pour une sécurité sociale solidaire,
< collectif-national-contre-les-franchises@orange.fr >

-La Coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités
de proximité,
postmaster@coordination-nationale.org

-La Convergence des collectifs de défense et de développement des
services publics,
nosfuturs@aliceadsl.fr

-Le Collectif contre la politique de la peur,
contact@refus-peur.fr

